MAG
AntiPAUVRETÉ
Magazine d'EAPN – Réseau européen anti-pauvreté

Nº. 137 | 2012
II, 2012
www.eapn.eu

Réduction de la pauvreté : Les Etats membres tiendront-ils leurs promesses?

La contribution des Fonds Structurels à la réduction de la pauvreté en péril

En bref : un nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis

Numéro spécial sur la campagne :
Des fonds européens pour la réduction de la pauvreté MAINTENANT!

Guide pratique d'EAPN sur les Fonds structurels : aider les ONG à se faire entendre

Contributions de 2 réseaux nationaux d'EAPN: EAPN Espagne et EAPN France et de 2 organisations européennes : Eurochild et Caritas Europa

Etats Membres, promesses rompues?

PAR FINTAN FARRELL, DIRECTEUR D'EAPN

Ce numéro d'EAPN Mag, consacré à l'avenir des Fonds structurels de l'UE, vous expliquera que les Etats membres se disent aujourd'hui prêts à rompre la promesse faite lorsqu'ils ont adopté l'objectif chiffré européen de réduction de la pauvreté. Une des principales conséquences de cet objectif était la proposition, par la Commission européenne, de « réserver » 25% du futur budget des Fonds structurels au Fonds social européen (FSE) et 20% du FSE à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Alors que les derniers chiffres officiels montrent que la pauvreté et l'exclusion sociale, au lieu de reculer, touchent aujourd'hui près de 4 millions de personnes en plus , et que le travail de terrain effectué par nos membres leur dévoile une réalité bien plus dure que ne le laissent supposer les chiffres, EAPN pense que la proposition de la Commission est le strict minimum si l'on veut réellement s'attaquer au fléau actuel. Nous voyons donc, dans le rejet de cette proposition par les Etats membres, la preuve flagrante qu'ils ont brisé l'engagement pris lorsqu'ils ont adopté l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté

Toutefois, l'échec des négociations budgétaires lors du Conseil spécial de novembre nous donne l'occasion de placer les Etats membres face à leurs responsabilités et de les mettre en demeure de respecter leurs promesses en soutenant la proposition de la Commission. Nous souhaitons également que la Commission résiste à toute pression dans la défense de sa proposition,d'autant plus, comme vous le lirez dans ce numéro du magazine d'EAPN, que le Parlement s'est fermement positionné en soutien de celle-ci.

J'espère que vous trouverez, dans notre magazine, toutes les informations dont vous aurez besoin pour agir aux niveaux régional, national et européen, pour que le futur Fonds social européen poursuive réellement l'objectif d'inclusion sociale. J'ai également l'espoir que cette information vous aidera à être activement impliqué lors de la mise en œuvre des fonds pour la prochaine période de programmation.

Table des matières

Fonds structurels : un outil de réduction de la pauvreté? 03

Guide pratique d'EAPN sur les Fonds structurels : aider les ONG à se faire entendre 06

INTERVIEW avec Elisabeth Morin-Chartier,
Parlementaire européenne et Rapporteur sur le Fonds social européen 07

Le nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis – en bref 08

Lier aide alimentaire et accès à l'alimentation de qualité pour tous 09

Fonds structurels : la perspective de Caritas Europa 09

L´activité de plaidoyer d'EAPN Espagne liée aux Fonds structurels 10

Eurochild : Les enfants dans le budget européen 10

Campagne : DES FONDS EUROPÉENS POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETÉ MAINTENANT! 11

Remerciements photographiques:

Page de couverture: ©Saviour Grima, Manifestation, Rencontre européenne de personnes en situation de pauvreté, Bruxelles, 11 mai 2012; **p3:** ©Rebecca Lee, Manifestation des Indignés, Bruxelles, 15 oct 2011; **p4:** ©Rebecca Lee pour EAPN, Conférence d'EAPN sur la Stratégie Europe 2020, Bruxelles, sept 2012; **p6:** ©Rebecca Lee pour EAPN, Manifestation, Rencontre européenne de personnes en situation de pauvreté, Bruxelles, 11 mai 2012; ©Rebecca Lee pour EAPN, Messages à la Conférence d'EAPN sur la Stratégie Europe 2020, Bruxelles, sept 2012; **p8:** ©Rebecca Lee, Soupe populaire, Bruxelles, 2 mai 2009; **p9:** ©Caritas Moldavie, Distribution de thé chaud, 2012; **p10:** ©Juul Sels – Brandpunt 23, Window childish innocence, 2010; **p11:** ©Leticia Gomez, Remise des signatures de la petition – campagne 20%, à M. Adonis CONSTANTINIDES, Ambassadeur et Ministre Conseiller, en charge du Cadre Financier Pluriannuel – Politique de Cohésion, Chypre.

RÉSEAU EUROPÉEN ANTI PAUVRETÉ

AntiPAUVRETÉMAG
Magazine d'EAPN – Réseau européen anti-pauvreté
N°137, II 2012

Éditeur responsable : Fintan Farrell
Responsable de publication : Nellie Epinat
Avec la contribution de : Tanya Basarab, Rebecca Lee, Leticia Gomez-Sanchez

Square de Meeûs 18, 1050 Bruxelles
Tél : +32 2 226 58 50, Fax : +32 2 226 58 69
E-mail : team@eapn.eu, Site web : www.eapn.eu

Cette publication a reçu le soutien financier de la Direction générale Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne par le biais du Programme communautaire européen pour l'emploi et la solidarité sociale PROGRESS (2007–2013).

Pour de plus amples informations, consultez : http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=987

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion ou les positions de la Commission européenne.

Les Fonds structurels vont-ils permettre de réaliser l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté ?

PAR VINCENT CARON, CHARGÉ DE MISSION, EAPN

EAPN soutient fermement les propositions législatives de la Commission et s'inquiète de voir le Conseil miner l'apport des fonds structurels (et principalement du Fonds social européen) à l'objectif de réduction de la pauvreté. EAPN a été, depuis le début du processus, un acteur clé, soucieux de promouvoir et de défendre la « réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale » dans les nouveaux fonds structurels, en menant sa propre action de lobbyingavec l'aide de ses réseaux nationaux et en suscitant la création d'alliances.

Les propositions de la Commission: proposals: une avancée

Le 6 octobre2011, la Commission publie ses propositions législatives sur l'ensemble des fonds structurels. A l'époque, EAPN voyait dans ces projets de règlements un pas en avant vers une meilleure réalisationde l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté et un signe de la volonté de mieux appliquer le principe de partenariat (visant à garantir l'implication de tous les partenaires pertinents, notamment les ONG, dans le processus des fonds structurels).

Dans le règlement général des fonds structurels, qui comporte des dispositions applicables à l'ensemble des fonds structurels, la réduction de la pauvreté etl'inclusion sociale figurent clairement dans la liste des objectifs communs. La nature contraignante du principe de partenariat est mise en avant, ce qui implique la participation des ONG à la préparation des contrats de partenariat (= nouvel accord stratégique entre un Etat membre et la Commission, en collaboration avec les partenaires, concernant l'utilisation des fonds structurels et indiquant, pour chacun des fonds structurels, le montant consacré à la réalisation des grands objectifs chiffrés de la stratégie Europe 2020), ainsi qu'à travers tout le processus des programmes opérationnels . Nous en trouvons une confirmation dans la proposition de code de bonne conduite en matière de partenariat,qui imposeaux Etats membres des exigences minimales dans ce domaine.

Cette avancée apparaît de manière encore plus évidente dans la proposition de règlement du Fonds social européen (FSE), qui fait dece fonds l' instrument financier européen au service de la réalisation de l'objectif chiffré de réduction de la pauvretévia le fléchage d'au moins 20% de son budget pour la réduction de la pauvreté et de l'inclusion sociale. Le projet de règlement prévoit également un budget minimum garanti pour le FSE grâce à un fléchage d'au moins 25% du budget de la politique de cohésion en sa faveur, ce qui apporte une garantie supplémentaire.Ces "20-25%" sont appelés les "parts minimales". En outre, dans le cadre de l'objectif thématique de"Promotion de l'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté", l'inclusion active figure sur la liste des priorités d'investissement .

La quasi totalité de ces aspects positifs a reçu le soutien du Parlement européen lors des votes dans les commissions concernées, qui se sont réunies en juin-juillet dernier.

…freiné par le Conseil

Pendant les discussions sur les propositions de la Commission, les Etats membres ont demandé la plus grande souplesse dans l'utilisation des fonds structurels au niveau national. A l'occasion de la réunion du Conseil des affaires générales de juin, ils ont rejeté les parts minimales pour le FSE. La référence au budget minimal pour le FSE a également été supprimée. Si la référence au fléchage de 20% du FSE a été maintenue, les Etats membres peuvent déduire la part du FEDER utilisée pour l'inclusion sociale des 20%. Les Etats membres pourront ainsi choisir de mobiliser prioritairement le Fonds européen pour le développement régional (FEDER) (fonds structurels finançant des grosses infrastructurescomme les transport, la R&D…, notamment dans le logement) pour réaliser l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté, plutôt que d'investir dans les ressources humaines ou les servicesvia le FSE.

En outre, le Conseil a rejeté la nature contraignante du principe de partenariat et a supprimé la référence au code européen de bonne conduite en matière de partenariat.

Malheureusement, pendant le Conseil des affaires générales de novembre, les Etats membres ont à nouveau rejeté les parts minimales pour le FSE. Le vote du Parlement européen sur l'ensemble des règlementsse fera en plénière lors du premier trimestre 2013. Dans le dossier du budget européen, les chefs d'état ne sont pas parvenus à un accord lors du sommet extraordinaire du Conseil européen, qui s'est déroulé les 22 et 23 novembre. La question est reportée à février 2013, mais il est fortement probable que l'enveloppe financière des fonds structurels diminuera,ce qui aura inévitablement un impact négatif sur le budget du FSE.

EAPN se profile comme un acteur de premier plan

Au niveau européen, EAPN a entamé son travail de lobby dès la phase de conception du nouveau cycle des fonds structurels, bien avant la publication des propositions de la Commission. En 2009 déjà, EAPN a formulé une série de messages, basés sur son analyse de la contribution des fonds structurels à l'inclusion sociale au cours de l'actuelle période de programmation 2007-2013. Ensuite, EAPN a approfondi sa position sur la promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté dans sa réponse au 5ème rapport Cohésion, fin janvier 2010.

Les Fonds structurels sont les outils financiers servant à mettre en oeuvre la politique régionale de l'Union européenne. Leur propos est de réduire les différences de revenus, de richesses et d'opportunités entre les régions. Si les régions les plus pauvres en Europe reçoivent la plus grande part de l'aide, toutes les régions sont éligibles au financement au titre des différents fonds et programmes. L'actuel cadre de politique régionale couvre une période de sept ans, de 2007 à 2013.

1\ Financé par le Fonds européen pour le développement régional (FEDER) et/oupar le Fonds de cohésion, un programme opérationnel (PO) présente les priorités d'une région en vue de la réalisation de ces fonds. Bien que les régions bénéficient d'une certaine souplesse, les priorités régionales doivent correspondre aux cadres de référence stratégiques nationaux des Etats membres (NSRF) – qui définissent les principales priorités à suivre pour dépenser les fonds structurels européens reçus par l'Etat membre concerné. Il existe un programme opérationnel pour chaque région de l'UE. Tout comme les NSRF, ces PO doivent être approuvés par la Commission européenne avant leur mise en oeuvre. Source: Wikipédia et Commission européenne.

2\ La contribution de la politique de cohésion à l'inclusion sociale – quel rôle pour les ONG sociales? Evaluation à mi-parcours par EAPN de la période de programmation en cours et perspectives pour l'après-2013 (AN/FR).

3\ Réponse au 5ème rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale de la Commission européenne (AN, IT), janvier 2011.

Dans celle-ci, EAPN exigeait clairement un mécanisme contraignant de fléchage du FSE en faveur de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale,que la Commission a fini par intégrer dans sa proposition. Les principaux messages d'EAPN ont été martelés à l'occasion des réunions formelles et informelles organisées par le DG REGIOet par la DG EMPL.

Après la publication des propositions de la Commission, EAPN a rédigé une réponse détaillée, dont EAPNs'est ensuite inspiré pour son travail de lobbying auprès du Parlement. Le réseau a adressé des propositions d'amendements au projet de règlement général, de règlement du FSE et de règlement du FEDER à tous les rapporteurs et rapporteurs fictifs. Une bonne partie de ces amendements ont été repris dans le rapport sur le FSE. La commission EMPL a invité EAPN à présenter son avis lors d'un échange de vues.

Au niveau national, EAPN a également collaboré avec ses réseaux nationauxafin de les aider à s'impliquer d'emblée dans la conception des contrats de partenariat et des programmes opérationnels. A ce propos,en octobre 2012, EAPN a publié un guide pratique visant à aider les ONG sociales à s'assurer que l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté soit clairement reflété dans les fonds structurels de leurs pays(voirarticle p.6 du présent Mag).

EAPN, instigateur d'alliances

Afin de donner plus de visibilité et de poids à son travail de lobby,au cours des 12 derniers mois, EAPN a travaillé en partenariat avec d'autres acteurs clésdans ce domaine.

Tout d'abord, EAPN a largement alimenté les initiatives de la Plate-forme sociale (rédaction de propositions d'amendements, lettres aux responsables politiques européens, campagne sur le budget de l'UE).

Ensuite, EAPN a rejoint une coalition de 42 organisations européennes (représentant des syndicats, des acteurs du monde économique, des ONG sociales et environnementales) afin de défendre le principe de partenariat, mis à mal par le Parlement européen et le Conseil européen.

EAPN est allé plus loin en initiant suscitant et en coordonnant une campagne conjointe, avec 19 ONG sociales,qui vise à défendre les parts minimales du FSE« Des fonds européens pour la réduction de la pauvreté MAINTENANT! ».A la page 11 du présent magazine, vous trouverez un article complet consacré à cette campagne.

Processus européen : *Règlements Fonds structurels*		**Processus national :** *Programmes opérationnels(PO) et contrats de partenariat (CP)*	
Oct 2011	Propositions initiales de la Commission		
		Oct – Dec 2012	Discussion informelle entre la Commission et les Etats membres
Jan 2012 – Fév 2013	Négociation entre le Conseil et le Parlement européen (co-décision)		
Fin du 1er trimestre 2013	Adoption finale	Fin du 1er trimestre 2013	Adoption du mandat de négociation (discussion officielle)
		Fin 2013	Fin de la discussion – Adoption des PO et CP

Ne nous voilons pas la face: la pauvreté existe partout en Europe

sur **est menacée par la pauvreté ou l'exclusion sociale au sein de l'UE.**

Sur une population européenne d'environ **500 millions** de personnes:

- ➔ **84 millions** de personnes vivent **sous le seuil de pauvreté** (les personnes qui gagnent moins de 60% du revenu médian national)
- ➔ **22 millions** de personnes souffrent **deprivation matérielle** (les personnes qui ne peuvent se permettre des biens, des services ou des activités qui sont considérés comme un besoin fondamental dans leur pays**)**
- ➔ **18 millions** personnes vivent dans des **ménages sans emploi**

= **120 millions** de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale ou en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

Que peut faire l'Union européenne?

Budget Politique de Cohésion (BPC)
Instrument financier européen de réduction des inégalités au sein de l'UE

Fonds social européen (FSE)
Partie du BPC et principal instrument de promotion de l'emploi et de la cohésion économique et sociale

2010 Les gouvernements nationaux des pays de l'UE s'accordent sur un **objectif chiffré de réduction de la pauvreté** : sortir **20 millions de personnes de la pauvreté à l'horizon 2020**.

2011 Pour soutenir cet objectif chiffré de réduction de la pauvreté, la Commission propose de flécher 25% du budget de la politique de cohésion en faveur du Fonds social européenet de consacrer obligatoirement 20% de ce fonds à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté.

2012 Les Etats membres ne parviennent pas à aboutir à un accord sur le budget de l'UE.

2013 La proposition de la Commission doit être soutenue– c'est le minimum que l'on puisse faire pour respecter–et espérons-le, réaliser–l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté.

Guide pratique d'EAPN sur les Fonds structurels: aider les ONG à se faire entendre

PAR VINCENT CARON, CHARGÉ DE MISSION, EAPN

Le point de départ : ouvrir les portes au niveau national

Parallèlement à la discussion sur le règlement des futurs fonds structurels, qui se déroule entre le Conseil et le Parlement européen, les autorités nationales ont déjà amorcé, avant l'été 2012,une série de prise de contact informels afin d'élaborer leurs contrats de partenariats et leurs programmes opérationnels. Malheureusement, même si la Commission européenne a proposé un principe de partenariat plus contraignant à tous les stades du processus des fonds structurels (avec, notamment, l'implication de tous les partenaires pertinents – y compris des ONG –dès le début de la phase de conception), dans la majorité des Etats membres (et principalement dans les « nouveaux » Etats membres), cette étape essentielle se déroule derrière des portes closes et les parties prenantes ont peu de chances de faire entendre leur voix.

Les temps forts

La discussion informelle entre laCommission et les Etats membres de l'UE a démarré « officiellement » au moment de la publication des documents de prise de position de la Commission à l'égard de chacun des Etats membres. Leur propos est de guider les Etats membres dans l'utilisation des futurs fonds structurels et dans le choix de leurs priorités, tout en préparant le mandat de négociation sur lequel reposera la discussion sur les programmes opérationnelsentre la Commission et chaque Etat membre.

- D'ici décembre 2012: fin de la discussion informelle entre la Commission et les Etats membres de l'UE;
- D'ici au premier trimestre 2013: adoption du mandat de négociation sous la forme d'un document des services de la Commission
- D'ici à la fin 2013: approbation définitive de l'accord par la Commission européenne

En conséquence, les réseaux nationaux doivent impérativement s'impliquer dans la prochaine période de programmation des fonds structurels avant la fin de la discussion informelle entre la Commission et les Etats membres, s'ils souhaitent influencerleurs autorités nationales (ministères compétents : finances, emploi et affaires sociales…) et la Commission européenne (via les responsables géographiques dans chaque pays) en vue de la rédaction des programmes opérationnels et des contrats de partenariat.

Faire entendre la voix des ONG sociales dès le début du processus

Le guide pratique d'EAPN, préparée par une Task force composée de 6 experts nationaux, se veut une aide au travail de plaidoyer des réseaux nationaux et des ONG sociales, pour qu'ils parviennent à convaincre les autorités nationales de privilégier les objectifs chiffrés sociaux de la stratégie Europe 2020, et principalement l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté, tant dans les contrats de partenariat que dans les programmes opérationnels.

3 objectifs

1. Il vous aide à mieux comprendre les principales caractéristiques des règlements des futurs fonds structurelspour la période de programmation 2014-2020,en faisant le point sur la situation actuelle. Il commence par une analyse des propositions législatives de la Commission, pour terminer par un résumé des points les plus marquants dans la discussion en cours entre le Parlement européen et le Conseil européen.
2. Il accompagne les réseaux nationaux vers une véritable participation au processus des fonds structurels, et vous aide à tirer un profit maximum de la stratégie Europe 2020 et de l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle la boîte à outils propose d'abord un bref aperçu du travail d'EAPNpour encourager l'inclusion sociale et garantir la pleine réalisation de l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté via la politique de cohésion.

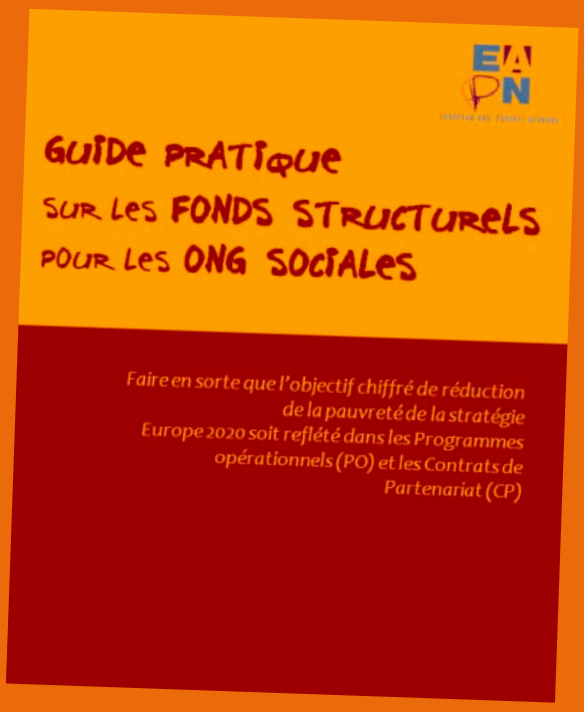

D'emblée, ce guide pratique a été envisagé comme un document très pratique, facile à lire et à utiliser ; il comporte :

• Des conseils/suggestions utiles concernant les personnes à contacter au sein de la Commission (responsables géographiques) ou au sein des ministères nationaux; tous les documents européens importants, ainsi que les liens pour les trouver ; des explications sur le processus de négociation entre la Commission européenne et les Etats membres; des suggestions pour vous aider à concevoir une stratégie de plaidoyer. Un glossaire vous donne également les clés du jargon européen relatif aux fonds structurels. En outre, une fiche type fournie en annexe permettra aux ONG sociales de formuler leurs propres propositions afin de traduire en actions nationales l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté. A ce propos,le guide pratique reprend également les messages clés d'EAPN sur l'après-2013.

• Des exemples de bonnes pratiques illustrant des initiatives menées avec succès par des ONG pour peser sur le processus de négociationsdes fonds structurels dans 3 Etats membres de l'UE.

3. Enfin, ce guide aidera les réseaux nationaux et leurs membres a se profiler comme des interlocuteurs de premier plan auprès des autorités publiques compétentes en vue de la prochaine période de programmation des fonds structurels.

Quelle est la prochaine étape?

Ce guide pratique a fait l'objet d'une large diffusion aux niveaux européen et nationaux[1]. EAPN Espagne l'a adapté aux circonstances nationales et régionalesafin de l'utiliser comme outil de lobbying auprès des autorités régionales espagnoles. Cinq groupes de travail très actifs ont été constitués dans 5 régions espagnoles différentes. EAPN Italie compte également sutiliser ce guide en organisant une série de séances de formation destinée à l'ensemble du réseau national.

En outre, les réseaux nationaux d'EAPN souhaitent donner le meilleur suivi de ce guide pratique au niveau national, en mutualisant, au sein d'EAPN, les expériences d'utilisation dudit guidepour peser efficacement sur lesgouvernements nationaux/régionaux et les autorités de gestion.

1\ Ce guide est déjà disponible en espagnol et sera disponible dans d'autres langues prochainement (italien, portugais, hongrois).

INTERVIEW avec Elisabeth Morin-Chartier,

Parlementaire européenne et Rapporteur sur le Fonds social européen

« Nous souhaitons et sommes très attachés à ces 20% fléchés pour la lutte contre la pauvreté - ça va être dur, mais on va y aller fermement ».

Dans le cadre de sa campagne Des fonds européens pour la réduction de la pauvreté MAINTENANT !, demandant aux Etats membres de soutenir la proposition de la Commission européenne, EAPN a interviewé Mme Elizabeth, Parlementaire européenne en charge des questions emploi et affaires sociales et Rapporteur pour le Règlement sur le Fonds social européen pour les 27 Etats membres. Mme Morin-Chartier tente de convaincre ces derniers, qui auront le dernier mot sur la question, à soutenir la proposition de la Commission.

EAPN: Quel est votre rôle au Parlement européen sur le Fonds social européen?

Je suis au Parlement européen, députée en charge des questions d'emploi et d'affaires sociales et, dans cette Commission Emploi et Affaires sociales, je m'occupe plus spécifiquement du Fonds social européen, puisque j'en suis Rapporteur pour les 27 Etats membres. Cela veut dire que je suis en train de refaire la législation du fonctionnement du Fonds social européen pour la période 2014-2020 – l'enjeu est considérable ! Nous sommes en train de travailler pour les citoyens européens jusqu'en 2020.

Aujourd'hui, 84 milliards d'euros sont prévus pour les 27 Etats membres et sur ces 84 milliards d'euros, nous souhaitons évidemment préserver la cohésion sociale et donc flécher, à l'intérieur de ces 84 milliards d'euros, 20% pour lutter contre la pauvreté.

Parce que le Fonds social est un fonds d'inclusion professionnelle – c'est-à-dire d'insertion sociale par l'insertion professionnelle – et, au-delà de cette volonté d'insérer professionnellement, il reste toujours des gens à venir aider parce qu'ils sont dans une extrême pauvreté et il faut leur remettre le pied à l'étrier.

Voilà pourquoi nous souhaitons et sommes très attachés à ces 20% fléchés pour la lutte contre la pauvreté.

EAPN : Quelles sont les perspectives pour l'approbation de la proposition de la Commission européenne?

Au niveau du rapport que je prépare sur le Fonds social européen, j'ai eu un vote extrêmement favorable dans la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen, mais là où ça bloque, là où le point dur va être très difficile à faire sauter, c'est au niveau du Conseil, parce que les Etats membres n'ont eux pas envie de voir une partie du Fonds social européen, qui est une masse d'argent extrêmement importante, fléché sur un objectif social spécifique.

EAPN : Pourquoi les Etats membres sont-ils réticents à soutenir cette proposition ?

Parce qu'ils y voient une atteinte à leur liberté de choisir ce qu'ils feront du Fonds social européen. Et nous, parlementaires, qui représentons les citoyens européens, nous voulons au contraire qu'il y ait ce fléchage. Je vais donc mener une équipe de négociation du Parlement face au Conseil et, dans mon équipe de négociation, il n'y a que des femmes, qui connaissent parfaitement leurs dossiers parce que depuis un an et demi, presque deux ans, nous travaillons ce dossier et aucune d'entre elles n'est prête à lâcher. Alors on va voir ces négociations avec le Conseil, ça va être dur, mais on va y aller fermement.

Qu'est-ce qu'un "rapporteur"?

Comparable à un "agent de liaison" d'une commission parlementaire, dont il/elle est souvent le/la Président/e, il a plusieurs fonctions.

a) Le rapporteur remet les conclusions d'une commission parlementaire au Parlement européen en séance plénière et son avis est crucial – raison pour laquelle il est toujours bon pour des acteurs externes tels que des ONG de s'assurer que le rapporteur connaît leurs préoccupations.

b) le rapporteur suit également le processus législatif d'une proposition et s'assure que les autres institutions impliquées respectent ce qu'elles se sont engagées à faire en la matière.

1\ L' interview avec Mme E. Morin-Chartier a été réalisée le 4 septembre 2012. Depuis lors, le rapport a été finalisé et il doit encore faire l'objet d'un vote en séance plénière par le Parlement européen. En tant que Rapporteur sur la question, Mme Morin-Chartier a en effet eu un rôle majeur dans la conduite des négociations du Parlement européen dans cette procédure de co-décision, c'est-à-dire impliquant le Parlement et le Conseil.

Le nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis – *en bref*

PAR VINCENT CARON, CHARGÉ DE MISSION, EAPN

Ce 24 octobre 2012, la Commission européenne publiait ses propositions législatives en vue d'un *Fonds européen d'aide aux plus démunis*. Celui-ci succède au programme européen d'aide alimentaire de l'Union pour les personnes les plus démunies, connu sous l'appellation « Food Aid Programme » ou « programme d'aide alimentaire ». En 2010, plus de 18 millions de personnes en avaient bénéficié.

Le programme d'aide alimentaire, placé dès sa création dans le budget de la Politique agricole commune, a longuement fonctionné grâce aux excédents de la PAC. Cependant, les achats sur le marché ont progressivement augmenté au fur et à mesure que diminuaient les niveaux des excédents. C'est pour cette raison, mais également parce que l'UE n'avait aucune compétence en la matière, que 6 Etats membres ont attaqué la base juridique du programme auprès de la Cour européenne de Justice en 2011. Si un accord politique conclu en décembre 2011 a ensuite permis de poursuivre le programme en 2012-2013, une solution en vue de la nouvelle période de programmation des fonds européens (2014-2020) s'imposait urgemment.

Principales caractéristiques de la proposition de la Commission européenne en vue d'un nouveau Fonds aux plus démunis

A la suite d'une consultation des différentes parties prenantes, dont les ONG sociales et les banques alimentaires, la Commission européenne a publié en octobre 2012 sa proposition de Fonds européen d'aide aux plus démunis. A la recherche de la base juridique la mieux adaptée à ses besoins, la Commission proposa de faire de ce nouveau Fonds un instrument spécifique de sa Politique de cohésion, qui compléterait les actuels instruments financiers de cohésion sociale (dont le Fonds social européen). Puisqu'il bénéficiera de la nouvelle base juridique de la Politique de Cohésion, le Fonds pourrait couvrir une palette plus large d'interventions et donnerait aux Etats membres une plus grande flexibilité d'utilisation.

D'après la proposition de la Commission, le Fonds devrait également contribuer à l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté, en s'attaquant à ses manifestations les plus graves.

Il poursuivrait l'objectif général d'apporter, par le biais de mesures d'accompagnement, un soutien aux populations les plus démunies, qui s'avèrent trop exclues pour bénéficier des mesures d'activation du Fonds social européen. Les Etats membres auraient également tout loisir de décider de poursuivre la distribution d'aide alimentaire (reliquat du programme précédent d'aide alimentaire) ou de s'attaquer à plusieurs aspects de la grande privation : le sans-abrisme ou la grande pauvreté des enfants, par le biais de biens de consommation essentiels.

Les Etats membres pourraient également donner leur soutien aux mesures d'accompagnement, qui complètent l'aide matérielle, dans le but de contribuer à la réinsertion sociale des plus démunis.

Les Etats membres sont censé choisir les organisations partenaires chargées de ce nouveau programme.

Le principe de partenariat devrait s'appliquer à un niveau tant national qu'européen. A l'échelon national, les partenaires concernés (dont des ONG) devraient être associées à la rédaction des Programmes opérationnels. Au niveau de l'UE, une plateforme européenne verrait le jour pour faciliter les échangesd'expériences, les actions de renforcement des capacités ou de mise en œuvre, ainsi que la diffusion des résultats engrangés dans le dossier de l'aide non-financière aux personnes les plus démunies.

Un budget déjà limité et menacé

Le budget proposé pour la période de 7 ans (2014-2020) s'élève à 2,5 milliards d'euros. Il s'agit d'un montant très bas, notamment au regard du nombre de plus en plus élevé de personnes incapables de satisfaire leurs besoins de base en raison de la crise économique et des mesures d'austérité. Autre facteur aggravant : l'ensemble des 28 Etats membres devront utiliser ce fonds, ou l'argent sera perdu. Seuls 20 Etats membres utilisent actuellement le programme d'aide alimentaire avec un montant annuel supérieur à ce qui est prévu dans le nouveau fonds.

En outre, nul ne sait d'où viendra l'argent dans les Fonds structurels, et plus précisément dans le Fonds social européen.

La discussion se déroule dans le cadre plus général des négociations en cours sur le Cadre pluriannuel financier (CPF) - 2014-2020. Le 29 octobre, la Présidence chypriote a publié une nouvelle proposition de paquet de négociation (il s'agit des différents éléments du budget européen en discussion), qui prévoyait une réduction budgétaire de 20% (soit 2 milliards d'euros).

Le Conseil européen n'est pas parvenu à un accord lors du Sommet extraordinaire sur le Budget de l'UE les 22 et 23 novembre 2012. Dès lors, la question de la survie (et du montant) de ce fonds reste en suspens, dans l'attente d'une décision du Conseil qui devrait intervenir, du moins espère-t-on, lors du prochain Sommet extraordinaire de février 2013. Ce n'est qu'à ce moment-là que pourront débuter les discussions sur le Fonds entre le Conseil et le Parlement européen, l'adoption finale étant alors prévue d'ici mi-2013. Toutefois, ce retard permettra à EAPN d'améliorer le contenu de la proposition de la Commission, notamment avec l'aide du Parlement européen qui semble disposé à le soutenir.

L'implication d'EAPN

EAPN, avec quelques-unes de ses organisations européennes membres (Eurodiaconia, FEANTSA, Caritas Europa, FEBA) n'a pas ménagé ses efforts de lobbying pour que le Programme d'aide alimentaire soit maintenu après 2013, déjà avant la publication de la proposition de la Commission (par ses contacts avec les Etats membres et sa participation à la consultation des parties prenantes qu'organisait la Commission) et plus encore après (lors d'une rencontre avec le cabinet de Van Rompuy en vue du Sommet extraordinaire de novembre sur le budget de l'UE). Le réseau n'a eu de cesse de répéter combien ce fonds est indispensable pour répondre aux besoins de base d'un nombre croissant de personnes, tout en demandant que cette question soit replacée dans le cadre plus général d'une stratégie européenne intégrée de lutte contre la pauvreté, dont le financement doit reposer sur un montant adéquat provenant des Fonds structurels, et plus particulièrement du Fonds social européen.

1\ Voir sur le site de la Commission: *http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=1704&furtherNews=yes*.

2\ Il y aurait un PO simplifié par pays. la proposition de la Commission est qu'un taux de 15% de cofinancement serait requis des Etats membres (avec la possibilité d'abaisser ce taux pour les pays en difficultés budgétaires provisoires). La Commission fournirait aussi 11% de préfinancement couvrant les dépenses de la 1ère campagne d'hiver débutant en 2014.

3\ dont la Croatie, qui rejoint l'Union en 2013.

4\ *www.consilium.europa.eu/media/1775173/st15599en12.pdf*.

Lier aide alimentaire et accès à l'alimentation de qualité pour tous

PAR DOMINIQUE PATUREL, EAPN FRANCE ET CHERCHEURE A L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA), FRANCE

"Réfléchir non plus seulement en termes d'aide alimentaire mais d'accès à l'alimentation de qualité pour tous ouvrent des perspectives nécessaires aux enjeux alimentaires des années à venir".

Les débats actuels sur les nouveaux financements européens du Programme d'aide alimentaire aux plus démunis (PEAD) ont propulsé l'aide alimentaire en première ligne comme symbole des retombées de la crise sociale, politique et économique actuelle. La massification des processus de précarité et de pauvreté entraîne de plus en plus de personnes à chercher des solutions pour accéder à l'alimentation. On observe une montée en puissance de la problématique de sécurisation alimentaire des plus précarisés : l'aide alimentaire devient alors la réponse à cette forme d'exclusion. Le dispositif repose essentiellement sur des associations caritatives. Pour autant, l'offre alimentaire est largement suffisante en quantité et en qualité et personne, pour l'instant, en France, ne meurt de faim ; mais il y a une population (environ 3,2 millions de personnes) qui ne peut accéder à une alimentation de qualité et en quantité suffisante. Il existe bel et bien aujourd'hui un problème de précarité alimentaire.

Le dispositif européen et, par voie de conséquence, les dispositifs nationaux, ont dû mettre en place la traçabilité des produits et justifier que les bénéficiaires étaient bien les bons destinataires : une partie des plus précaires ne pouvant répondre à ces obligations se retrouvent sans possibilité d'accéder à cette aide.

Dans le même temps, on constate que localement des productions agricoles ont du mal à s'écouler et que certains exploitants agricoles sont de plus en plus fragilisés dans leurs revenus. Tenter des expérimentations qui vont croiser aide alimentaire et circuits courts sont des pistes à soutenir pour commencer à proposer d'autres formes d'accès à l'alimentation. C'est le cas du dispositif expérimental des Restos du Cœur de l'Hérault qui s'appuie sur un partenariat original autour du Marché d'intérêt national de Montpellier. Permettre aux usagers de l'aide alimentaire de consommer des produits locaux est alors une façon de contribuer à la fois à la fraîcheur de leur alimentation et aux débouchés des agriculteurs de leur région. Cette approche participe également à renouer le lien entre l'alimentation et les conditions de sa production.

Il en ressort des enseignements à la fois pour l'aide alimentaire mais plus globalement pour l'approvisionnement de la restauration hors domicile. Plus précisément, ces enseignements mettent au jour l'hétérogénéité des circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire, la diversité des modalités d'organisation des circuits courts de proximité, l'hybridation des types de circuits qui concourent à la constitution des systèmes alimentaires, notamment de l'articulation entre circuits courts et circuits longs. C'est pourquoi réfléchir non plus seulement en termes d'aide alimentaire mais d'accès à l'alimentation de qualité pour tous ouvrent des perspectives nécessaires aux enjeux alimentaires des années à venir.

Fonds structurels : la perspective de Caritas Europa

PAR ARTUR BENEDYKTOWICZ, CHARGÉ DE MISSION ET RESPONSABLE DU TRAVAIL DE PLAIDOYER, CARITAS EUROPA

Dans tous les Etats membres de l'UE, les organisations Caritas jouent un rôle de premier plan dans l'aide aux personnes les plus touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous offrons une aide d'urgence (vêtements ou nourriture) aux personnes qui connaissent les situations les plus extrêmes de pauvreté, mais nous souhaitons également les aider à sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale. En raison de son ancrage local et de sa proximité avec le niveau national, Caritas a acquis une connaissance étendue de l'aide à apporter aux groupes les plus vulnérables. Ces dernières années, nous avons mobilisé cette riche expérience dans le cadre de projets financés par le Fonds social européen (FSE). Dans la plupart des domaines d'intervention du FSE(a ide à l'emploi dans les entreprises de l'économie sociale ou accompagnement des jeunes menacés par l'exclusion sociale...) Caritas a démontré que les méthodes appliquées par la plupart des organisations sans but lucratif peuvent engranger des résultats positifs et durables.

Plaider en faveur des parts minimales du Fonds social européen et d'un budget séparé pour l'aide européenne aux plus démunis

En conséquence, Caritas Europa (CE) s'est efforcé de faire passer ses idées et ses observations sur les fonds structurels européens 2014-2020 auprès des instances susceptibles d'en influencer l'élaboration. Notre principal message est que les fonds européens doivent soutenir les objectifs de la Stratégie Europe 2020, et principalement les objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté et de croissance de l'emploi. Dès lors, et à la lumière de l'impact dévastateur de l'austérité sur les groupes les plus vulnérables, Caritas Europa demande un fléchage minimal de 25% des fonds de cohésion en faveur du FSE, ainsi que le fléchage de 20% du FSE en faveur de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté. De plus, Caritas Europa soutient fermement une autre proposition de la Commission européenne : prévoir un fonds de 2,5 milliards d'euros pour l'aide européenne aux plus démunis sous la forme d'un budget séparé dans le cadre du budget de la politique de cohésion. Caritas Europa exige également qu'une série d'amendements supplémentaires soient apportés à la législation relative aux fonds européens, afin de stimuler l'économie sociale (notamment via l'intervention du FEDER) et d'assurer le renforcement des capacités des ONG sociales.

Action!

Afin de suivre le calendrier d'adoption des règlements des fonds européens et du budget pour l'après-2013, nous avons voulu cibler différentes parties prenantes à différents moments. Parmi les décideurs politiques, citons les eurodéputés (et principalement les membres de la commission EMPL et de la commission REGI), la Commission européenne et le Conseil. Caritas en a également profité pour leur présenter ses messages sur l'avenir de la politique de cohésion européenne via son « rapport alternatif sur la stratégie Europe 2020 ». Outre le Commissaire Andor (qui a accepté de rencontrer notre Président et notre Secrétaire général), les Commissaires Rehn et Vassiliou, plusieurs Directions générales et le Secrétariat général de la Commission ont reçu notre rapport. Les programmes opérationnels 2014-2020 devant être adoptés en 2013, nous pensons qu'il est essentiel de peser dès maintenant sur leur contenu, notamment via le Semestre européen. Les organisations Caritas ont également été invitées à faire directement pression sur leurs gouvernements. Elles ont été invitées à contacter d'autres réseaux nationaux, par exemple dans le cadre de la campagne d'EAPN *"Des fonds européens pour la réduction de la pauvreté MAINTENANT !"* et à recueillir des signatures dans le cadre de la pétition remise à la Présidence chypriote.

Au niveau européen, Caritas Europa a soutenu la campagne d'EAPN et les actions de la Plate-forme sociale, et participé à une coalition, rassemblant EAPN, Eurodiaconia, la Croix Rouge et la FEBA, qui plaidait en faveur de la poursuite du programme d'aide alimentaire aux démunis (pétitions envoyées au président du Conseil européen, M. Van Rompuy).

www.caritas-europa.org

PAR SALI GUNTI, EAPN ESPAGNE

L´activité de plaidoyer d'EAPN Espagne liée aux Fonds structurels

En 2004, EAPN Espagne a décidé de couvrir le champ d'application des Fonds structurels dans ses activités de plaidoyer politique et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, EAPN Espagne est convaincu du potentiel des fonds structurels, en particulier du Fonds social européen, au développement des activités d'intégration à la fois sociale professionnelle des personnes les plus défavorisées, en encourageant, entres autres, l'innovation, la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de faciliter les relations transnationales.

Les ONG espagnoles, petites et moyennes, avaient démontré leur capacité à gérer ces fonds, comme par exemple dans le cadre des Initiatives communautaires, qui, à l'époque étaient sur le point de disparaître. Au sein du Réseau espagnol, quatre ONG ont aussi, depuis 2000, prouvé leur capacité et leur efficacité dans la réalisation du Programme Opérationel (P.O.) "lutte contre la discrimination".

Hormis ce programme spécifique, les ONG petites et moyennes n'avaient pas accès aux fonds structurels, contrairement à d'autres acteurs sociaux, et cela a empêché la politique de cohésion de remplir son rôle d'instrument d'harmonisation entre les régions et les citoyens.

A ce moment-là, l'aspect financier des fonds n'était pas prioritaire pour EAPN Espagne : il fallait d'abord être capable de maintenir une position cohérente et stratégique – le financement suivrait. Le Réseau voulait d'abord influencer le développement de programmes opérationnels et obtenir la possibilité pour les ONG de participer dans leur planification et de pouvoir introduire des mesures répondant aux besoins des groupes les plus vulnérables. Il demandait aussi que les projets des P.O. soient développés sur des périodes pluriannuelles, d'au moins trois ans et que les ONG participent également aux comités de suivi.

Pour arriver à cette fin, le Réseau devait avoir la capacité technique suffisante pour dialoguer avec les autorités, en invoquant des arguments clairs et des positions raisonnables. EAPN Espagne s'est donc investie sur plusieurs plans :

1. Le Réseau s'est impliqué dans le Groupe de Travail puis la Task Force sur les Fonds Structurels d'EAPN Europe, facilitant le partage d'expériences et la constitution d'un group de soutien.
2. Le Réseau a créé un Groupe de travail Fonds Structurels stable en son sein, actif depuis 2002. Ce groupe a développé les suivantes activités, fonction de la structure territoriale et de la gestion des Fonds structurels en Espagne :

Au niveau national :

- Faire pression sur l'Unité de Gestion, l'interlocutrice directe de la Commission européenne, responsable de la gestion du budget du Fonds social européen en Espagne et de trois P.O. multirégionaux. Le Réseau entretient un dialogue continu avec elle depuis 2005. Il a aussi entamé un dialogue avec le ministère de l'Economie, responsable du Fonds européen de développement régional (FEDER);
- Le Réseau a aussi traduit en espagnol les manuels et documents produits par EAPN Europe et le Groupe de travail Fonds Structurels.
- Il a également fait appel, surtout au début, à des experts externes.
- Il a aussi du sensibiliser son propre comité exécutif à l'importance du sujet.
- Il a été très actif dans la campagne européenne d'EAPN "Des fonds européens à la lutte contre la pauvreté Maintenant !".

Au niveau régional :

- Véhiculer l'activité de plaidoyer politique au niveau régional, puisque chaque région gère son P.O. et que c'est à ce niveau que sont menées des activités spécifiques, proches des citoyens.
- EAPN Espagne organise depuis 2005 séminaires et formations sur les Fonds structurels dans chaque région avec les objectifs suivants: passer en revue les caractéristiques de la politique de cohésion; analyser les nouveaux aspects de la réglementation ; effectuer un échange d'expériences et de bonnes pratiques dans d'autres régions ; inviter des responsables des Fonds au niveau régional à participer à ces séminaires.
- Après les séminaires et formations, des groupes de travail "Fonds structurels" sont formés dans les régions. Ces groupes permettent ainsi d'avoir un effet multiplicateur, en faisant eux-mêmes et directement des activités de plaidoyer politique au niveau régional et en ayant aussi un rôle d'appui au sein du groupe de travail national.
- Chaque réseau régional d'EAPN Espagne développe des propositions adaptées à sa région (contexte socio-économique, statistiques du chômage, échec scolaire, etc…) tenant compte des propositions de Règlement sur les Fonds Structurels ainsi que le Code de conduite européen en matière de partenariat.

EAPN Espagne jouit désormais d'une reconnaissance nationale dans le domaine : il participe, à la fois, au comité de suivi du programme opérationnel "Lutte contre la discrimination" ainsi qu'au Réseau "Inclusion sociale" que gèrent conjointement l´Unité de Gestion, le Ministère du Travail et la Direction Générale des Services Sociaux ainsi qu'à divers Comités de Suivis régionaux.

Concernant le dialogue institutionnel, les responsables politiques ont répondu présents à un grand nombre de nos séminaires régionaux (Andalousie, Galice, Estrémadure, Castilla-la-Mancha…) et les réseaux de quelques régions sont en contact avec leurs autorités pour la programmation 2014-2020.

EAPN Espagne souhaite vivement que, dans la période 2014-2020, les fonds soient plus accessibles aux ONG, dans le but de répondre le mieux possible aux besoins spécifiques des gens, notamment en termes d'inclusion sociale, d'accès à la formation et à l'emploi.

Eurochild: Les enfants dans le budget européen

PAR RÉKA TUNYOGI,
CHARGÉE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT, EUROCHILD

Les droits des enfants restent exposés à des menaces nombreuses (difficultés d'accès à une protection adéquate, aux soins de santé, au logement, à l'éducation, à l'alimentation ou à l'aide familiale). Plus d'un enfant sur quatre vit aujourd'hui sous la menace de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans l'Union européenne. Pourtant, il nous est impossible de dire quel montant du budget européen est investi dans l'enfance.

Eurochild a beaucoup œuvré pour modifier cet état de fait lors des négociations sur le Cadre financier pluriannuel (CPF) 2014-2020. Nous pensons qu'un investissement réfléchi dans les politiques de l'enfance permettrait de palier les manquements politiques actuels et d'atténuer les conséquences de la crise économique. Eurochild pousse à privilégier davantage l'inclusion sociale, mais aussi à ce que les droits des enfants soient plus visibles dans l'ensemble des instruments européens.

L'engagement politique de tous les Etats membres

Eurochild a rejoint la campagne d'EAPN sur les 20 % du FSE à l'inclusion sociale, montant financier minimal à garantir, mais également un engagement politique que l'ensemble des Etats membres doit respecter. Si l'on a pu peser sur les projets de règlement relatifs aux Fonds structurels, c'est grâce à leur capacité à développer des soins et services de proximité fondés sur la famille en alternative aux solutions de placement.

Droits et le bien-être des enfants - des avancées

Nos amendements et nos fréquents contacts avec le Parlement européen n'ont pas été vains. Le Parlement européen a développé un argumentaire sur l'importance d'investir dans l'enfance et s'est engagé à inclure une priorité d'investissement pour promouvoir les droits et le bien-être des enfants, protéger les enfants à risques et combattre la pauvreté. Le rapport du PE sur le Fonds européen de développement régional a également été amélioré et soutient maintenant la transition des services de prise en charge institutionnelle vers les services de proximité axés sur la famille.

Sous le titre 3 (Sécurité & Citoyenneté),Eurochild a demandé une stricte application du Traité de Lisbonne et que les règlements soient plus clairs quant à la défense des droits des enfants dans des programmes d'appui aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, et de justice dans l'Union européenne.

Eurochild s'est beaucoup mobilisé, et ses membres également, auprès de leurs gouvernements nationaux. L'union faisant la force, Eurochild a établi une collaboration active, lors des débats sur le CPF, avec des membres du « groupe d'action sur les droits des enfants » (Children's Rights Action Group), avec le « groupe européen d'experts des soins en institutions vers les soins de proximité », avec la Plateforme sociale et avec EAPN, bien sûr.

Investir aujourd'hui dans l'enfance pour créer une société inclusive demain

Eurochild demande inlassablement à ce queque les enfants apparaissent de manière plus visible dans le budget de l'UE. Cet objectif exige encore aujourd'hui des actions ciblées de plaidoyer et de sensibilisation, avec l'aide de nos membres. Nous restons convaincus que la société civile dans son ensemble et les ONG de défense des droits des enfants poursuivent le même projet : investir dans l'enfance aujourd'hui créera demain une société plus inclusive.

www.eurochild.org

PRESSER LES ÉTATS MEMBRES À RESPECTER LEURS ENGAGEMENTS SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Coordonnée par EAPN et 19 autres ONG sociales, la campagne « Des fonds européens pour la réduction de la pauvreté – MAINTENANT ! »demande aux Etats membres de respecter leurs engagements visant à réduire la pauvreté et d'allouer les fonds européens nécessaires pour combattre réellement et efficacement la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pourquoi ?

En octobre2011, la Commission européenne, dans sa proposition sur le prochain cycle de Politique de Cohésion (2014-2020) , demandait 2 parts minimales: une part minimale de 25% du budget de la Politique de Cohésion réservée au Fonds social européen (FSE), et au moins 20% du FSE strictement réservés à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté.

La proposition a reçu un large soutien au sein des ONG sociales qui y ont vu une manière de concrétiser l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté fixé par les dirigeants européens dans le cadre de la stratégie Europe 2020 ; malheureusement, une grande majorité des Etats membres semblent prêts à la rejeter, malgré leurs engagements passés et en dépit d'un contexte marqué par un approfondissement de la crise, des mesures d'austérité de plus en plus pesantes et des inégalités qui se creusent au sein de la société.

EAPN et 19 autres ONG sociales ont réagi en lançant une campagne Des fonds européens pour la réduction de la pauvreté MAINTENANT! Ils y lancent un appel pour :

- L'allocation d'au moins 25% du budget de la Politique de cohésion au Fonds social européen (FSE);
- Le fléchage d'au moins 20% du FSE à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, l'ensemble des ONG participantes et leurs réseaux nationaux ont été invités à faire connaître la campagne le plus largement possible via leurs réseaux sociaux.

Un lobbying intensif

26 des 27 Etats membres rechignant à soutenir les parts minimales pour le FSE, la campagne a concentré la plupart de ses initiatives de lobbying à destination des gouvernements nationaux aux échelons tant nationaux qu'européens.

Un allié naturel lors de cette campagne a été l'Eurodéputée et Rapporteur sur le règlement du FSEElisabeth Morin-Chartier, qu'EAPN a interviewée en septembre 2012: « En tant que parlementaires représentant les citoyens européens, nous souhaitons et sommes très attachés à ces 20 % fléchés pour la lutte contre la pauvreté ».

Au niveau de l'UE, EAPN a rencontré des représentants du Conseil, ainsi que le Cabinet du Président du Conseil, Herman Van Rompuy, pour leur rappeler l'importance de soutenir les parts minimales proposées par la Commission européenne.

Dans une lettre adressée aux Etats membres, la coalition d'ONG leur a demandé de faire preuve de transparence et d'indiquer clairement leur position. Seuls 3 pays ont répondu... se disant plutôt favorables à une plus grande flexibilité nationale dans l'utilisation du FSE en fonction de leurs priorités nationales.

Au niveau national, plusieurs réseaux nationaux ont directement contacté leurs autorités nationales. Ainsi, EAPN Espagne a rencontré des représentants des niveaux européens et nationaux pour essayer de convaincre le gouvernement espagnol de l'importance des demandes de la campagne.

Qui plus est, 2 lettres conjointes ont été adressées aux Etats membres, en prévision des Conseils « Affaires générales » de juin et de novembre, pour leur demander de réaliser l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté par le biais d'un FSE mieux doté et plus favorable à l'inclusion.

En raison des négociations sur le budget européen qui se tenaient en parallèle, l'appel formulé en novembre a été élargi pour défendre également l'idée d'un budget ambitieux pour les Fonds structurels. A cette occasion, la liste des signataires a été annexée à la lettre conjointe et remise à M. Adonis Constantinides, Ambassadeur, responsable de la politique de cohésion pour la Représentation permanente chypriote.

EAPN a également réagi aux conclusions du Conseil Affaires générales de novembre et à celles du Sommet extraordinaire sur le budget européen (22-23 nov.) en demandant aux Etats membres d'arriver à un accord rapide qui garantira le soutien financier nécessaire pour réaliser l'objectif chiffré de réduction de la pauvreté.

Ce qui nous attend

Le Conseil Affaires générales de novembre n'étant parvenu à aucun accord, la campagne se poursuivra jusqu'à l'adoption finale par l'ensemble des institutions européennes. Puisque le Conseil maintient son opposition aux parts minimales à réserver pour le FSE, nous envisageons de nouvelles actions de lobbying ciblées sur les Etats membres, ainsi que des activités à destination du Parlement européen (dont il est prévu qu'il adoptera l'ensemble des règlements des fonds structurels avant la fin du premier trimestre de 2013) et de la Commission européenne dans le cadre du processus de trialogue en cours, afin qu'ils privilégient la question.

Vous trouverez tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la campagne à l'adresse : *www.eapn.eu/fr/nos-actions/nos-campagnes/les-moyens-necessaires-doivent-etre-alloues-a-la-reduction-de-la-pauvrete-maintenant.*

Vous y trouverez également un dépliant explicatif disponible en 8 langues.

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez **la note contextuelle sur le Fonds social européen**.

Avez-vous signé

la pétition de la campagne ?

N'attendez pas pour la partager !

www.avaaz.org/fr/petition/EU_Money_for_Poverty_Reduction_NOW_2/

(également en français, en espagnol, en allemand, en portugais et en italien)

Suivez la campagne sur Facebook (EAPN European Anti Poverty Network)

sur Twitter #EUMoney20Percent

1\ Pour voir cette page dans une autre langue, changez simplement le code la langue dans l'adresse : /fr/, /de/, /es/, /po/, /it/.

Des FONDS EUROPEENS pour la RÉDUCTION de la PAUVRETÉ maintenant !

Presque 1 personne sur 4 vit en situation de ou est menacée par la pauvreté au sein de l'Union européenne.

Les Etats membres doivent respecter leurs engagements et allouer les fonds nécessaires à la lutte contre la pauvreté.

SIGNEZ LA PÉTITION ici

www.avaaz.org/fr/petition/EU_Money_for_Poverty_Reduction_NOW_1/

ou depuis le site d'EAPN **www.eapn.eu**

Tous ensemble

pour la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale.

Cette campagne est menée par EAPN avec ses membres la Fédération européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-abri (FEANTSA), Caritas Europa, the Réseau européen contre le racisme (ENAR), Eurochild, Eurodiaconia, la Plate-forme AGE, l'Armée du Salut, Santé Mentale Exclusion Sociale Europa (SMES Europa), Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux (FITS) Europe, ainsi que la Plate-forme des ONG sociales européennes (Plate-forme sociale), SOLIDAR, le Lobby européen des Femmes, le Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH), l'Association européenne des Prestataires de Service pour les Personnes Handicapées (EASPD), le Conseil International de l'Action Sociale (CIAS) Europe, Santé Mentale Europe, Workability Europe, PICUM et Inclusion Europe.

Soutenez l'allocation de 20% du Fonds social européen à l'inclusion sociale et à la réduction de la pauvreté !

Votre signature compte!